

## convention de stage

Par **Katharina**, le **06/02/2009** à **14:35**

Coucou

Alors voilà je n'ai jamais fais de stage de ma vie .. Mais je me suis lancée et j'en ai trouvé un dans un cabinet juridique.

Je me demande s'il faut une convention de stage ? A vrai dire je ne sais pas du tout ce que c'est, je sais juste que j'ai déjà vu des étudiants demander au prof d'en signer une.

Sachant que je n'ai aucun stage obligatoire à faire cette année et que je le fais de mon plein grès dois-je m'en procurer une ??

Merci

Par **Yann**, le **06/02/2009** à **15:11**

Oui!!! Ne serait-ce que pour des raisons d'assurance!

Tu peux t'en procurer au secrétariat de ta fac.

Par **Katharina**, le **06/02/2009** à **15:19**

D'accord merci  Image not found or type unknown

Mais si le stage se déroule pendant les grandes vacances il faut quand même passer par la fac ?

D'autant plus que je change de fac en septembre pour mon master ?

Par **Kem**, le **07/02/2009** à **13:00**

Tu peux aussi, avec l'accord de ton employeur, faire un CDD (job de vacances, job étudiant).

La différence avec la convention c'est qu'un CDD n'est pas fait avec l'accord / sous la tutelle de la fac. Au lieu d'avoir un maître de stage, tu aurais un employeur.

Cela dit, dans les deux cas tu peux le mettre sur ton cv ^^

Le CDD doit être rémunéré; pas le stage.

Par **Katharina**, le **07/02/2009** à **13:43**

En fait j'ai pas trop envie d'avoir de lien avec ma fac actuelle comme je n'aime pas leur façon de faire ... C'est pour ça que ça m'aurait arrangé de ne pas passer par eux.

Car si j'ai une convention de stage je devrais leur rendre des comptes ?

Alors que dans l'affaire je vais faire un stage à 800km de ma fac actuelle, et comme j'aurais déjà déménagé pour le stage je ne compte pas revenir pour faire un rapport à quelqu'un, or avec une convention de stage je serais obligée?

Je pensais qu'une convention de stage était simplement à papier à remplir au secrétariat comme l'a dit Yann, pas que ça m'engage à rendre des comptes à quelqu'un.

Par **doui**, le **07/02/2009** à **13:49**

;) 

non tu n'es pas obligée de faire un rapport pour un stage non obligatoire 

C'est juste une formalité pour des questions d'assurance et de régularité par rapport au droit du travail (sans convention ça peut être qualifié de travail dissimulé).

Par **Katharina**, le **07/02/2009** à **14:42**

Ouf !!

J'allais dire, je ne comprenais pas pourquoi j'aurais de telles obligations alors que je fais un stage volontairement.

Par **pipou**, le **08/02/2009** à **11:09**

ben moi j'ai fait un stage à Maurice l'année dernière, et ma maître de stage m'a fait une "lettre" (je ne sais pas si on pourrait qualifier ça de convention de stage à proprement dit)

comme pour assurer que j'avais bien travaillé là de juillet à août en tant que stagiaire ...

Vu que c'est un stage non obligatoire, et qu'en plus, même pas en métropole, je n'ai pas trouvé l'utilité de demander un papier spécial au secrétariat de ma fac, et j'ai quand même des preuves d'y avoir travaillé, c'est ce qui compte pour moi et mon CV ...

Par **doui**, le **08/02/2009** à **14:24**

:P

oué bah en gros t'as fais un stage au black Image not found or type unknown (enfin après je connais pas la législation mauricienne c'est peut être une pratique courante d'y faire des stages sans convention).

Par **Kem**, le **09/02/2009** à **12:58**

On ne peut pas parler de "convention tacite" s'il lui fait une attestation ? On peut déce  
Image not found or type unknown

sous-entendre qu'elle était d'accord si elle souhaite tout mettre sur son cv Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **09/02/2009** à **13:41**

Le problème n'est pas de pouvoir ou non mettre ça sur un cv. Il faut savoir que le contenu d'un CV est rarement contrôlé en détail et un simple stage chez un avocat pendant ses études passera sans doute sans qu'on demande de justificatifs.

La véritable question est liée aux assurances. Sans attestation, pas de couverture. En cas d'accident qui paye? Les assureurs cherchent toujours un moyen de ne pas avoir à payer les dommages, ils trouvent souvent des excuses alors inutile de leur faciliter la tâche.

De plus, comme l'a indiqué Doui, si l'inspection du travail décide de contrôler la situation, elle peut considérer que c'est du travail dissimulé (travail sans titre pour le faire).

Par **pipou**, le **11/02/2009** à **14:23**

:?

oulà ! ça va loin tout ça ! j'ai jamais pensé à tout ces aspects la ... Image not found or type unknown

ben moi pendant mon stage, j'ai pas été assurée contre quoi que ce soit ... d'un autre côté, ce n'était que pendant 7 semaines, mais j'étais payée ! 16 euros la semaine, 45 à 50 heures de

travail ...

J'ai signé un contrat et j'ai eu une attestation comme quoi j'ai bien été stagiaire à la banque, pendant 7 semaines, qui est pour moi un justificatif, une preuve, amplement suffisante pour un CV (au cas où on vérifierai un jour !)

La convention de stage est en principe nécessaire que quand on fait un stage obligatoire en rapport avec les études je pense ...

Par **Ishou**, le **11/02/2009** à **19:11**

[quote="pipou":1ygq4q2r]La convention de stage est en principe nécessaire que quand on fait un stage obligatoire en rapport avec les études je pense ...[/quote:1ygq4q2r]

... à tort.

S'il arrive un pépin, faut couvrir ses arrières

Par **pipou**, le **11/02/2009** à **20:01**

mais quand on fait un stage, on signe un contrat avec la boîte qui nous "emploie" non ? ça ne

suffit pas en cas de pépin ? Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **11/02/2009** à **20:31**

Fais le test tu nous raconteras.

Par **Katharina**, le **11/02/2009** à **20:51**

:wink:

Bon, sur vos conseils j'ai été chercher une convention Image not found or type unknown **Merci à vous !**

Par **Katharina**, le **03/04/2009** à **20:12**

Voilà ma convention est signée par tout le monde, par contre je ne vois pas trop à quoi elle sert il y est inscrit que l'université n'est en aucun cas responsable de moi, et que l'employeur

non plus, et que s'il m'arrive quelque chose je dois me débrouiller avec mon assurance personnelle.

Donc je ne vois pas trop à quoi me sert cette convention au final. A part que j'ai le droit d'appeler le prof qui suit mon stage pour lui dire si je me fais exploiter ou si je me vois confié des tâches qui n'ont rien à voir avec ma licence de droit.

Par **fan**, le **03/04/2009** à **21:21**

Pour les stages, il faut prendre une responsabilité civile.

Si tu es encore rattachée à tes parents pour cette responsabilité, ça marche aussi. Bon

courage pour ces démarches. Image not found or type unknown

Par **HeloBarka**, le **03/04/2009** à **21:45**

Pour le prof qui suit le stage, vous êtes allés demander à un de vos profs? Parce que je suis en Angleterre actuellement, en Erasmus, et je dois avouer que je coince un peu sur ça. Je sais pas à qui demander.

J'ai jamais vraiment adressé la parole à un seul de mes profs, à part en TD ou lors de mon oops.

oral de commercial en L2...donc personne ne me connaît. Image not found or type unknown

Par **doui**, le **03/04/2009** à **21:55**

:roll:

Perso je demande pas de prof référent Image not found or type unknown

J'envoie la convention en laissant la case "maitre de stage prof" vide, ils complètent pas ... roll.

mais signent/tamponnent quand même. Je crois qu'ils en ont rien à foutre Image not found or type unknown. Et c'est tant mieux parce que s'ils voulaient me mettre des bâtons dans les roues je crois que j'irais

pousser un coup de gueule Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **03/04/2009** à **23:20**

Oui je suis allée demander à mon prof en droit du travail vu que c'est un stage dans ce domaine, il a mis son nom, ses coordonnées pour que je puisse le contacter et c'est précisé que je peux l'appeler si le stage n'est pas en conformité avec mes études pour qu'il règle le problème.

Il y a même un second professeur qui s'est ajouté comme référent sur ma convention sans même que je lui en parle.

Par **HeloBarka**, le **06/04/2009** à **11:07**

Apparemment ma fac a une personne responsable de tous les stages des étudiants de L3.

Mon problème est donc résolu, et pour une fois je suis content de l'administration Image not found or type unknown